

*Observatoire Citoyen*  
d'Imagine le Grand Annecy

# Rapport des habitants sur l'avancement des 90 objectifs du projet de territoire

Décembre 2022



imagine  
LE GRAND  
ANNECY

Grand  
Annecy  
AGGLOMÉRATION



# SOMMAIRE

Édito ..... 4

Retour sur la démarche ..... 5

## I. LE GRAND ANNECY, UN TERRITOIRE OÙ CHACUN PEUT VIVRE EN HARMONIE

Ambition 1 : une Agglomération “archipel” :  
aménager des lieux de vie interconnectés  
Objectifs 2 à 16 ..... 9

Ambition 2 : une Agglomération nature :  
vivre en accord avec notre environnement  
Objectifs 19 à 25 ..... 13

Ambition 3 : une Agglomération apaisée :  
vivre une mobilité fluide  
Objectifs 34 à 41 ..... 17

## II. LE GRAND ANNECY, UN TERRITOIRE OÙ CHACUN PEUT S'ÉPANOUIR

Ambition 4 : être à la pointe de l'innovation  
Objectifs 43 à 59 ..... 20

Ambition 5 : donner toute sa place à la jeunesse  
Objectifs 62 et 63 ..... 24

Ambition 6 : agir pour la cohésion sociale, être solidaire  
Objectifs 69 et 71 ..... 26

## III. LE GRAND ANNECY, UN TERRITOIRE OÙ CHACUN PEUT PARTICIPER

Ambition 7 : construire ensemble la citoyenneté  
Objectifs 73 et 77 ..... 29

Ambition 8 : développer le sentiment d'appartenance  
au territoire  
Objectif 82 ..... 30

Ambition 9 : développer des partenariats  
pour concrétiser le projet  
Objectifs 86 et 90 ..... 31



## L'ÉDITO DES HABITANTS

Le travail que nous avons mené au titre de l'Observatoire Citoyen du Grand Annecy en 2022 est intéressant ; il nous a permis de mieux comprendre les enjeux des sujets étudiés, et d'avoir des échanges d'une grande richesse. Cette démarche positive et saine est indispensable pour apporter et compléter notre regard sur les objectifs du projet de territoire du Grand Annecy.



Le projet de territoire est constitué d'objectifs très divers et différents, tous importants pour les habitants, pour lesquels il est parfois difficile d'appréhender la cohérence d'ensemble ou le travail collectif pour les mettre en œuvre. Les objectifs sont trop nombreux pour tous les évaluer en profondeur.



C'est pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur 28 objectifs qui nous ont paru prioritaires. Pourtant, nous avons eu l'impression d'en survoler certains, par manque de temps et d'informations pour les approfondir davantage. D'autres seraient à regrouper car traitent de la même thématique de fond. Si cela a pu s'avérer frustrant par moment, cela nous a aussi donné l'envie de creuser et d'en apprendre davantage sur ces sujets.

Sur les 28 objectifs analysés, nous avons estimé que :

**16 sont « en cours de réalisation »**

**9 sont « à re-examiner »**

**et 3 sont « en panne ».**



Cela démontre que le projet de territoire est en cours et qu'il avance en accord avec les objectifs posés par le précédent Observatoire Citoyen. En revanche, nous constatons l'impact de l'« effet COVID » sur la façon dont les élus et services d'une part, et l'Observatoire d'autre part, considèrent les priorités du territoire. Après ces mois de travail, nous nous interrogeons sur le cap global donné au projet de territoire, et sur la manière de prioriser les objectifs dans le temps.



Si les grandes thématiques nous semblent toujours d'actualité (l'aménagement et l'urbanisme, l'agriculture, la mobilité, la préservation de notre environnement, la cohésion sociale et territoriale, vieillissement de la population etc.), il sera nécessaire de veiller à ce que habitants et élus partagent toujours les mêmes priorités..



C'est sans doute là l'apport principal du travail que nous avons mené et qui permet de souligner le rôle de cet Observatoire : un collectif qui met en lumière les priorités du projet de territoire aux yeux des citoyens, qui propose de regrouper plusieurs objectifs de thématiques complémentaires, pour avancer plus efficacement et plus rapidement dans un contexte d'urgence climatique et sociale.



Nous pensons également que cet Observatoire devrait avoir un avis sur la cohérence générale de tous les plans concertés (PLUI, Plan de mobilité, Plan Climat, ...), et en lien avec l'Espace Citoyen pouvoir identifier de quelle manière les propositions des habitants sont prises en compte dans ces grands documents.



Nous espérons que cet avis donnera envie à nos successeurs de poursuivre ce travail et de s'assurer de l'avancement du projet dans sa globalité. Il nous paraît donc essentiel de pouvoir obtenir un retour sur nos avis. Nous souhaitons que le travail accompli puisse aider les élus et les services à faire évoluer le projet de territoire dans sa globalité. Il nous paraît donc intéressant de pouvoir connaître les avancements ou modifications qui seront faites d'une manière globale, et sur les 28 objectifs observés en particulier.



Nous remercions les services et les élus de nous avoir associés à cette démarche de réflexion collaborative pour définir ce que sera le territoire de 2050.

*Les habitants de l'Observatoire d'Imagine*



# IMAGINE LE GRAND ANNECY, retour sur la démarche



## DE JANVIER À JUIN 2018

**L'écoute et le dialogue.** Enquêtes filmées, réunions publiques et ateliers de propositions dans les différents secteurs du territoire : cette phase a rassemblé de très nombreux habitants, acteurs économiques, partenaires et élus des 34 communes et des territoires voisins, qui se sont exprimés sur leur vision de l'agglomération à l'horizon 2050.



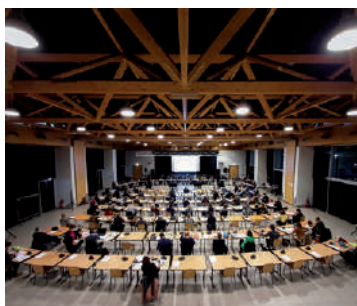
## DE JUILLET À NOVEMBRE 2018

**L'analyse et les arbitrages.** A l'issue de la première phase d'écoute et de dialogue, 350 propositions ont été recueillies, dont 181 émanant directement des habitants. Ces propositions et le travail d'analyse des services de l'Agglomération, des partenaires et des élus, ont nourri la vision d'avenir du territoire à 2050 et les 90 objectifs pour la mettre en œuvre.



## 6 DÉCEMBRE 2018

**La restitution.** Plus de 900 personnes étaient présentes le 6 décembre à l'Espace Rencontre à Annecy-le-Vieux, afin de témoigner de la démarche et entendre la vision politique et les objectifs.



## 7 FÉVRIER 2019

**Le vote et le lancement de la mise en œuvre.** Voté à l'unanimité par les élus en conseil d'Agglomération, le projet de territoire est engagé dès 2019, avec le lancement de nombreuses actions.



## 6 JUIN 2019

**Le 1<sup>er</sup> rendez annuel avec les habitants.** Plus de 500 personnes étaient présentes au 1<sup>er</sup> rendez-vous annuel : « Imagine le Grand Annecy : on en est où ? ». Des films, des débats et un 1<sup>er</sup> bilan sur l'avancée des objectifs ont rythmé ce moment. C'est à la fin de cette soirée qu'a été annoncée la création de l'Observatoire Citoyen



**3 JUILLET 2019**

**Installation de l'Observatoire Citoyen d'Imagine.** Un groupe de 90 habitants a été tiré au sort, afin de suivre l'avancement du projet de territoire, d'évaluer sa progression et de partager leur avis avec les élus, les services et les autres habitants du territoire.



**19 DÉCEMBRE 2019**

**Remise du rapport de l'Observatoire Citoyen lors du Conseil d'Agglomération.** Après plusieurs séances de travail de septembre à novembre 2019, les 90 habitants de l'Observatoire Citoyen d'Imagine ont remis aux élus leur premier rapport, indiquant leur avis sur les 90 objectifs et apportant des recommandations.



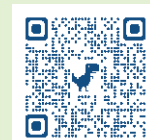
**6 DÉCEMBRE 2021**

**Relance de l'Observatoire Citoyen d'Imagine : un nouveau regard citoyen sur le suivi des 90 objectifs.** Le 6 décembre 2021, 3 ans jour pour jour après la soirée de restitution d'Imagine, les 90 nouveaux membres de l'Observatoire Citoyen d'Imagine ont été conviés au lancement de la « nouvelle saison » de l'Observatoire. Une soirée riche en échanges et débats, promettant un nouveau travail citoyen approfondi et pertinent !



**Les habitants de l'Observatoire Citoyen 2022 ont choisi de concentrer leur travail sur l'analyse de 28 objectifs du Projet de territoire. Les autres objectifs du projet, non cités ici, sont donc « non examinés » en 2022 par cette session de l'Observatoire Citoyen.**

**Pour avoir connaissance de l'ensemble des 90 objectifs du Projet de territoire, rendez-vous sur [Im@book](#), le livre numérique du projet de territoire.**



# I. LE GRAND ANNECY, un territoire où chacun peut vivre en harmonie





## AMBITION 1

# Une Agglomération “archipel” : aménager des lieux de vie interconnectés

## OBJECTIF N°2

### Un seul document d’urbanisme à l’échelle des 34 communes du Grand Annecy : PLUI-HMB (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal - Habitat Mobilités Bioclimatique)

#### Objectif en cours de réalisation

## AVIS DES HABITANTS

L’objectif nous semble en bonne voie, bien pris en main.

Le travail pour faire avancer ce projet est commencé. On nous a dit que la phase de diagnostic vient d’être finie.

Nous avons compris que la mise en œuvre de ce projet de PLUI n’est pas simple. Il semble difficile d’aller vite sur ce projet, et il nous semble d’ailleurs judicieux de prendre le temps de faire les choses correctement.

Attention toutefois de ne pas confondre « prendre le temps » et « aller très lentement ».

Il nous paraît compliqué de mettre dans le même cadre toutes les communes, notamment celles du bord du lac et les autres, mais nous avons retenu qu’il y aura des spécificités, des particularités possibles pour chacune avec un tronc commun pour toutes.

Nous nous questionnons : quelles sont les limites pour le territoire d’accueillir la croissance démographique au rythme actuel ?

## POUR ALLER PLUS LOIN

Nous souhaitons interpeller sur la croissance démographique du territoire et sur la densification qui va avec. Il nous paraît important d’insister sur les notions de bien-vivre, de mixité sociale, de services...

Certains quartiers sont conçus très près les uns des autres. Il nous paraît nécessaire de concevoir autrement la densification (espaces verts) et de lui donner des limites (pour éviter les problèmes de saturation des réseaux par exemple).

Il s’agit de prendre en compte la qualité du cadre de vie, de prévoir des espaces verts au sein de ces ensembles. La Haute-Savoie, c’est le paysage, c’est la nature, c’est important de retrouver cela.

Deux autres points de vigilance que nous avons identifiés sont de faire attention aux services qui sont proposés en lien avec cette densification (commerces, éducation) et de conserver la tradition architecturale de la région.

Nous pensons qu’il y a urgence à faire aboutir ce document dans les délais annoncés (2025) parce qu’en attendant, on a l’impression de vivre dans une zone de non droit.

Nous avons compris que chaque commune a son propre PLU, mais il nous semble qu’il y a un risque que des décisions soient prises d’ici 2025 en contradiction avec le futur PLUI.

Enfin, les services nous ont dit que la phase de diagnostic du projet est terminée, mais nous avons l’impression de ne pas vraiment savoir où on en est et où on va : que veut dire une phase de diagnostic finie ? Quelles sont les conclusions de ce diagnostic ?

Ce n’est pas clair pour les citoyens : nous avons le sentiment de manquer d’information. Il faudrait communiquer davantage à chaque étape du projet sur les résultats auxquels le projet aboutit au fur et à mesure.

## OBJECTIF N°6

### D'ici 2030, réaliser un tiers des opérations de logements collectifs dans des éco-quartiers initiés par la puissance publique

#### Objectif à réexaminer

#### AVIS DES HABITANTS

Dans l'idée des éco-quartiers, il y a une volonté de maîtrise du foncier pour offrir des logements à des prix abordables.

Il n'existe pas de critères objectifs pour définir un éco-quartier. Le label correspond à un socle minimum qu'il est toujours possible de dépasser. C'est ainsi que Pré-Billy, programme qui relève de cette approche, présentera des caractéristiques allant « au-delà des exigences des éco-quartiers plus anciens », selon les services.

La ville d'Annecy élabore par ailleurs un certain nombre de documents de référence qui vont effectivement au-delà : référentiel habitat, charte promoteur, réflexions sur le Bail Réel Solidaire ...

Tout ceci va dans le bon sens, mais il est indispensable d'élargir encore les réflexions à l'environnement global des projets (routes, écoles, commerces, ...) et de veiller à limiter leur taille, pour maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Au total, il y a une conjonction d'éléments et de contraintes qui nécessitent une approche multidimensionnelle, objet du PLUI-HMB, c'est pourquoi nous proposons de regrouper cet objectif avec l'Objectif 2.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Nous préconisons de créer un label de l'agglomération du Grand Annecy pour s'assurer de la réalité de la qualité des éco-quartiers conçus. L'obtention de ce label devra impliquer une participation des citoyens dans chaque projet. Une attention particulière devra être apportée aux questions de densité, et des services associés.

---

## OBJECTIF N°10

### Favoriser la rénovation énergétique des logements avec l'extension à toute l'agglomération du programme « j'éco rénove ma copro » et un objectif à 5 ans de rénover 5 500 logements collectifs

#### Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

L'objectif est en cours de réalisation. Cela nous paraît tout à fait positif.

Malgré le contexte de la pandémie dans lequel cet objectif a été mis en place, 29 copropriétés ont voté des travaux de rénovation énergétique, ce qui représente 1220 logements sur l'agglomération. Et il y a encore 270 copropriétés qui sont en contact avec Soliha pour réfléchir à des travaux futurs, ce qui représente 9250 logements qui pourraient être rénovés.

Nous avons compris que ce dispositif peut se heurter à certaines difficultés. Il ne semble pas facile de travailler avec les copropriétés, ni de convaincre certains propriétaires qui sont âgés, ou encore qui ne sont pas propriétaires occupants.

Un des freins que nous avons identifiés est le coût des travaux, et le fait de devoir avancer les fonds pour réaliser les travaux avant de percevoir les aides. Les services et élus nous ont expliqué qu'un travail est en cours pour mettre en place un dispositif d'avance de trésorerie avec des organismes bancaires, notamment pour que les copropriétaires aient de la trésorerie pour pouvoir payer directement les travaux sans attendre le versement des subventions. Nous pensons que cela est très positif et pourra probablement aider à inciter à la réalisation de travaux.

Les aides collectives du dispositif « J'écorénove ma copro » s'adressent à tous les copropriétaires, aussi bien aux propriétaires occupants que non occupants, ce que nous trouvons être un bon point pour inciter tout le monde à agir.

Nous voulons souligner le fait que la réglementation nationale (Loi Climat et résilience) va aider à l'accélération de la rénovation des logements mis en location, car bientôt les propriétaires bailleurs ne pourront plus louer de logements mal isolés.

Il nous paraît indispensable qu'au niveau national, la loi soit étendue à l'ensemble des propriétaires, également ceux qui occupent leur logement.

Enfin, les services nous ont parlé d'une démarche d'évaluation en cours du projet j'éco-rénove ma copro. Nous serions intéressés d'en connaître les résultats lorsque cela sera possible.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Nous nous questionnons sur la capacité du tissu artisanal local à suivre le dispositif si celui-ci s'élargit beaucoup : les entreprises seront-elles en capacité d'assurer les travaux nécessaires ?

Nous souhaitons également insister sur l'éventuel effet d'aubaine que ces travaux pourraient représenter pour les entreprises. En ce sens, il nous paraît indispensable de surveiller les prix, pour anticiper et éviter une envolée des prix. Cela pourrait passer par une certification/homologation des entreprises et artisans auxquels faire appel, ou encore par la définition au préalable d'un « coût-travaux » au m<sup>2</sup> à respecter.

Egalement, si le dispositif a vocation à être élargi et à inciter encore plus de propriétaires à agir, nous nous demandons si l'agglomération peut aller plus loin encore dans l'enveloppe qu'elle consacre (qui est aujourd'hui de 2 millions d'euros).

Enfin, il nous paraît indispensable de renforcer la communication sur ce dispositif pour le rendre encore plus visible : Communication spécifique vis-à-vis des syndicats, article dans le mag de l'Agglo, Presse - TV régionale.

---

## **OBJECTIF N°13**

### **Favoriser la mutualisation de parkings, bureaux, salles de réunion, restaurants interentreprises, ...**

#### **Objectif à réexaminer**

## **AVIS DES HABITANTS**

Nous comprenons que les services étudient d'autres pistes de mutualisation comme parkings, crèches et restauration. Certains projets évoluent, mais il reste encore beaucoup de difficultés à les concrétiser, surtout concernant la restauration.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Il nous paraît indispensable de faire une consultation auprès des entreprises : recenser les besoins en parkings, crèches, restauration... afin d'apporter un confort et une facilité aux employés.

Cela peut passer par des structures innovantes et mobiles comme les Food truck pour la restauration.

Relancer une consultation auprès des entreprises pourrait aussi permettre de mettre à jour les besoins des entreprises suite au développement du télétravail et à l'évolution des habitudes.

---

## OBJECTIF N°16

**Favoriser la flexibilité des horaires d'ouverture des services publics et/ou l'accès aux services en lignes. Pour commencer, réaliser un diagnostic temporel du territoire avec les habitants (ex : cartographie de l'activité journalière de services ou infrastructures publiques et des attentes des usagers) et lancement d'expérimentations dans certains services pour s'adapter aux nouveaux usages**

**Objectif en cours de réalisation**

### AVIS DES HABITANTS

Pour certains services comme les médiathèques, des horaires plus larges ont été mis en place.

L'application AGATE a également été mise en place, ce qui permet d'obtenir des informations et des procédures en ligne pour les personnes qui ont la possibilité de se connecter.

La prise de rendez-vous pour certains services publics est très utile, mais à démocratiser car pas disponible partout.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Selon nous, il faut réfléchir à élargir le périmètre d'actions de cet objectif pour les autres services publics (pas seulement la médiathèque). Ce point avait déjà été mentionné par l'Observatoire Citoyen dans son rapport de 2019.

La méthodologie utilisée pour tester l'élargissement des horaires des médiathèques doit être utilisée pour évaluer et optimiser les autres services publics.

Pour aller plus loin, il serait nécessaire de faire une enquête de satisfaction auprès des usagers.

Attention de rester vigilant aux personnes n'ayant pas accès à internet ou ayant des difficultés pour se connecter et naviguer sur le net.

Attention de bien penser également à adapter les services de sécurité pour ne pas se retrouver paralysé par une cyber-attaque.

---

## AMBITION 2

# Une Agglomération nature : vivre en accord avec notre environnement

### OBJECTIF N°19

**Définir, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, les grands secteurs d'activité agricole prioritaires pour faciliter le maintien des exploitations, l'installation de jeunes agriculteurs et la bonne cohabitation avec la population**

**Objectif en cours de réalisation**

### AVIS DES HABITANTS

On a le sentiment que les choses avancent au niveau de l'agriculture. Une prise de conscience des élus est avérée.

Cependant, le sujet doit rester une préoccupation permanente des élus de l'Agglomération pour préserver durablement toutes les terres agricoles (et renforcer l'octroi de nouveaux terrains dans les prochaines années).

Nous avons compris que :

- Le Grand Annecy ne peut pas aider directement les agriculteurs de par la loi. C'est la Direction Départementale des Territoires (Etat) qui est en charge de cela,
- La chambre d'Agriculture est partie prenante (PPA partenaire public associé) puisqu'elle a participé au diagnostic sur la partie agricole du PLUi-HMB,
- Les habitants, les agriculteurs ont été associés à l'élaboration du PLUI HMB dans le cadre de concertation,
- Le Grand Annecy a une convention avec la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui lui permet d'acheter les terres agricoles si besoin. C'est un engagement qui nous paraît très important à signaler et à conserver.

Néanmoins, les élus veulent et peuvent protéger les terres agricoles via le PLUI-HMB, qui est en cours d'élaboration, et qui engage à protéger certaines terres agricoles pendant 25 ans à partir de 2025.

Ne pourrait-il pas protéger toutes les terres agricoles dès aujourd'hui? L'Etat pousse à s'engager dans ce sens avec la démarche ZAN (zéro artificialisation nette) pour 2050. C'est un objectif à atteindre rapidement car dès 2030, il faut que les territoires aient réduit de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux consommations mesurées entre 2011 et 2020. Nous savons que c'est un sujet difficile et qu'il y aura des arbitrages, mais c'est un sujet très important pour nous (objectif 3). Car chaque surface agricole bétonnée est une surface durablement perdue et une opportunité en moins de nous nourrir.

Actuellement, l'autonomie alimentaire du territoire est de moins d'1% (source : Terre d'Union). Comment nourrir la population actuelle et les nouveaux arrivants si le foncier agricole n'est pas préservé ?

Il faut donc réfléchir à :

- protéger durablement l'ensemble des terrains agricoles actuels pour limiter l'urbanisation galopante à l'aide des outils disponibles (Zone Agricole Protégée, préemption des terrains, PAT et PLUI-HMB, etc.),
- accompagner l'émergence de projets agricoles qui favorisent le développement du collectif, car cela permet à de nouvelles filières diversifiées d'émerger et de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, en les priorisant par rapport à des projets immobiliers et zones d'activité et commerciales,
- aider les agriculteurs à investir dans des terres à prix décent (préemption publique) et à se loger près de leurs parcelles

L'urbanisation des terrains agricoles, permet certes d'accueillir de nouveaux habitants, mais se fait au détriment de :

- l'autonomie alimentaire du territoire (objectif 51 et 52)
- la préservation de son patrimoine paysager et de ses espaces verts,
- une économie locale, durable et non délocalisable (Actuellement, un agriculteur actif permet de nombreux emplois indirects (mécaniciens, administratifs, ouvriers en unité de transformation, commerces, etc.)

Les espaces agricoles, outre le fait de produire une alimentation locale, permettent d'être :

- sources de fraîcheur lors des canicules, (objectif 26)
- réservoirs à carbone pour la limitation du réchauffement climatique, (objectif 46)
- réservoirs à eau dans ses sols (objectif 25)
- garant d'une bonne qualité de l'air.

Les habitants n'ont plus les mêmes attentes vis à vis des agriculteurs : ils veulent davantage de qualité, de la diversité, des circuits courts. Jusqu'à aujourd'hui la production agricole est globalement fondée sur la qualité et l'élevage extensif. Plus les terres agricoles se raréfieront et plus les agriculteurs devront intensifier leurs pratiques (notamment pesticides et surpâturage) de manière à remplir le double objectif de nourrir localement une population grandissante et de continuer à vivre de leur métier.

La cohabitation des agriculteurs avec les habitants a su s'adapter à ces nouvelles demandes. Les agriculteurs récemment installés sont dynamiques et prennent en compte l'évolution de la demande. Ils proposent des ventes à la ferme, des journées portes ouvertes (ex : réseau Bienvenue à la ferme), mobilisent les habitants du territoire pour partager leurs problèmes, témoignent de leur travail avec les habitants lors d'ateliers (Défi Déclit Alimentation). Encourageons-les à poursuivre dans cette voie en aidant l'ensemble des projets agricoles visant à la pérennité du monde agricole et de ses espaces naturels agricoles

Nous sommes conscients que l'évolution de la production agricole est difficile (majorité de production de lait) en grande partie à cause des contraintes liées au territoire et qu'il faudrait plutôt encourager l'installation des professionnels ayant envie de s'investir dans le maraichage. Ce sont de petites structures, qui cohabitent bien avec un monde urbain et sont facilement insérables à proximité du bassin de consommation. Ces mêmes maraîchers pourraient alors fournir les écoles, qui servent une quantité conséquente de repas, si ils sont suffisamment en nombre.

## POUR ALLER PLUS LOIN

En outre le fait qu'il y a consensus pour protéger l'intégralité des terres agricoles actuelles (via le futur PLUi-HMB), nous pensons qu'il est important de sensibiliser les jeunes et les habitants en général au monde agricole pour :

- mieux le respecter et améliorer la cohabitation avec les habitants (ex : panneaux d'information aux abords des exploitations et des alpages ; informations auprès des parapentistes, montgolfières, VTT ; établir des projets pédagogiques avec des interventions dans les écoles ; information sur les déjections canines et les déchets ; concertation avec les chasseurs pour limiter l'agrainage (prévenir les dommages causés aux récoltes agricoles en éloignant les animaux des cultures via la dispersion de grains) uniquement à l'agrainage dissuasif).

Quelques exemples concrets : Une première campagne de sensibilisation numérique a eu lieu cet été auprès des habitants. Des actions ont été menées par la Chambre d'agriculture : « élus à la ferme », « parlons vrai » (L'idée est d'aller plus loin en concertation avec les communes et les agriculteurs.)

- faire naître des vocations, faire connaître le monde agricole (créer des pépinières de projet, soutenir les événements mettant en valeur le patrimoine et la culture agricole, pérenniser les centres d'apprentissage).

Enfin, il nous paraît nécessaire de créer un poste ou de prévoir une personne dédiée en charge du volet urbanisation, alimentation et agriculture pour :

- faire le lien sur les grands projets d'aménagement entre les élus, les agriculteurs, la chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges,
- gérer les médiations et les concertations entre tous les acteurs du territoire (ses acteurs et habitants ont aussi un droit de regard sur le devenir du territoire);
- faire de l'animation et de la communication pour tous publics

## OBJECTIF N°24

### Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage (en partenariat avec le Département, le Parc des Bauges, les associations...)

Objectif à réexaminer

#### AVIS DES HABITANTS

C'est un enjeu important pour le territoire. Au-delà d'apprendre aux enfants à respecter l'environnement, il faut que la nature soit partagée par tout le monde et avec respect.

Nous avons compris que des actions sont engagées notamment par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et diverses associations. Cependant, un effort particulier doit être réalisé par l'Education Nationale afin que les enfants des écoles primaires et secondaires puissent découvrir la nature.

Certes, des plans de gestion des espaces naturels sont mis en place, mais pour nous, cela ne répond pas à l'objectif d'apprendre aux enfants à mieux connaître la nature et l'environnement.

Aussi, nous pensons ré-examiner plus tard cet objectif, quand il aura réellement avancé.

Tout comme la campagne qui a été menée cet été pour sensibiliser aux bonnes pratiques et au respect de la montagne, nous pensons que c'est une bonne chose à développer (en signalétique tout comme dans les établissements scolaires).

Nous regrettons que le Grand Annecy ait laissé en suspens cet objectif.

Dans leurs choix et leurs projets d'aménagements de nos montagnes (Semnoz), les élus ont la responsabilité du paysage de montagne que nous laisserons à nos enfants. Mais ce sont aussi aux citoyens d'aujourd'hui et de demain d'appliquer des gestes de respect envers la préservation de ces paysages.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

On ne peut pas interdire les loisirs en montagne, mais il convient de faire respecter des règles élémentaires de savoir-vivre. Il faudrait gérer les activités, sensibiliser les sportifs (parapentes, montgolfières, ...), les promeneurs, les propriétaires de chiens à l'impact de leurs activités dans la nature.

Ce serait bien de prendre exemple sur des pays comme l'Islande qui savent protéger leurs espaces naturels malgré le développement du tourisme même si cela donne l'impression de restreindre la liberté d'aller et venir.

Pour permettre à une grande quantité d'enfants de bénéficier d'actions de sensibilisation à la nature, nous pensons qu'il faudrait développer des idées pour les motiver à respecter la nature. Par exemple, les initiatives comme la plantation de plants forestiers sur la commune de La Chapelle-Saint-Maurice par quelques écoles de la vallée du Laudon. Chaque plant portait le prénom de l'élève apprenti forestier.

Par ailleurs, l'organisation de jeux, de concours ludiques pourraient renforcer chez les écoliers une sensibilisation au monde végétal et minéral et ce, en toutes saisons.

Des référents « nature » pourraient également intervenir en milieu scolaire pour informer les élèves des enjeux de demain sur la nécessité de préserver nos espaces naturels.

---

## OBJECTIF N°25

### Un territoire « Eau Responsable » adapté au changement climatique : préserver nos ressources en eau en quantité, qualité, privilégier la réduction des consommations, éviter l'imperméabilisation des sols

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Nous sentons une véritable prise de conscience au sein de l'agglomération sur ce sujet de la préservation de l'eau et de sa qualité. Nous

saluons l'embauche de 3 chargés de missions en charge de la thématique de l'eau, qui assurent un lien entre les différents services en charge de l'eau et du SILA.

Le 10 octobre 2022 à la mairie d'Epagny, nous avons rencontré Monsieur Bruyère, Président du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, en charge de l'aménagement et la protection des eaux du Lac et du traitement des déchets (eaux usées et déchets ménagers), Maire de Poisy et Vice-Président gestion de l'eau au Grand Annecy. Nous avons compris qu'un gros travail est fait pour préserver la qualité de l'eau du lac, par exemple pour limiter les micros polluants, restaurer les roselières, prévenir contre les espèces invasives (moules quagga etc.) ou encore mieux gérer le niveau du lac avec une automatisation du système de vannes.

En ce qui concerne le projet « de monter l'eau » au Semnoz, nous avons appris qu'une étude géologique a été diligentée et a révélé que dans ce massif calcaire, qui ne retient pas l'eau, la ressource actuelle disponible est faible et de mauvaise qualité. L'Espace citoyen a demandé une copie de cette étude. Nous avons également appris que l'ARS (Agence Régionale de Santé) « met la pression » sur le Grand Annecy pour trouver une solution et apporter une eau plus qualitative pour le tourisme et la fabrication fromagère en alpage. La solution trouvée est dans un premier temps d'alimenter le Semnoz avec le captage existant à Leschaux, puis dans le futur avec l'eau du Lac depuis Leschaux.

Afin de sécuriser l'approvisionnement des habitants de l'agglomération en eau, le SILA (avec une enveloppe budgétaire conséquente) travaille à raccorder plusieurs communes de l'agglomération au Lac d'Annecy par la création d'un réseau de transport qui acheminera l'eau aux habitants depuis le lac.

Un schéma directeur de l'eau potable a été adopté en décembre 2021. L'eau potable est dépendante du cycle de l'eau, ainsi ce schéma permet d'avoir une vue plus globale de ce cycle (zones humides, cours d'eau, etc.). Il vise à prôner la sobriété dans l'utilisation et dans la gestion des ressources en eau.

L'agglomération du Grand Annecy associe pleinement les citoyens sur les enjeux liés à l'eau. En effet, plus de 200 personnes ont participé aux assises de l'eau, réunies en 2021. Cela a permis aux citoyens mobilisés de définir un diagnostic partagé et des enjeux liés à l'eau. Des objectifs à 10 ans ont été posés et des actions sont menées auprès de l'ensemble des habitants (défis climat, ambassadeurs citoyens, etc.)

Les questions de désimperméabilisation commencent à être traitées par le Grand Annecy (depuis l'arrivée d'une chargée de mission dédiée aux traitements des eaux pluviales). Des règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions veillent à ce que les eaux pluviales soient gérées à la parcelle. Il n'y a pas d'obligations pour les constructions existantes, mais ils réfléchissent à sensibiliser et aider financièrement les propriétaires à désimperméabiliser les sols.

Les enjeux planétaires remettent en cause la situation relativement confortable de notre territoire, comme nous avons pu le voir durant l'année 2022, où la chaleur et le manque de précipitations ont engendré un état de sécheresse inquiétant. Du fait de l'assainissement collectif des habitations, il y a de moins en moins d'eaux usées traitées renvoyées dans les cours d'eau via l'assainissement individuel. Cela permet certes d'avoir une meilleure qualité mais les cours d'eau souffrent d'un manque d'eau. Par exemple : le Chéran. Ces dernières années, le cours d'eau du Chéran était déjà en état critique l'été alors qu'il permet d'alimenter à 70% les besoins humains dans son bassin versant. Durant l'été 2022, le Chéran a été tari sur 13 km (source : PNR des Bauges).

Ainsi nous nous demandons si les objectifs définis sont assez ambitieux au vu de l'évolution rapide du changement climatique. Le Grand Annecy a-t-il réalisé un diagnostic clair sur les besoins en eau de son territoire au vu de la ressource disponible ? (en prenant en compte les effets des sécheresses de plus en plus prégnantes, mais aussi l'accroissement démographique du territoire).

## POUR ALLER PLUS LOIN

Pour mieux comprendre les différents projets, l'observatoire aimerait disposer d'une feuille de route plus claire sur ce qui va être réalisé sur ce sujet.

Il nous semble également très important de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau, proposition qui semble avoir déjà été confortée par notre échange du 10 octobre avec les représentants de l'agglomération. Les autres habitants doivent être davantage associés à cette préservation via l'aide à l'achat de mousseurs, de récupérateurs d'eau de pluie pour alimenter les chasses d'eau.

Enfin, nous trouvons que la plaquette « L'eau est l'affaire de tous ... agissons ! » est conçue de manière pertinente et pourrait être diffusée avec l'envoi des factures d'eau aux habitants.



## AMBITION 3

# Une Agglomération apaisée : vivre une mobilité fluide

### OBJECTIF N°34

**Augmenter l'offre de voies et pistes cyclables et d'équipements dédiés au vélo pour passer de 135 km de pistes cyclables à 300 km en 2030, puis à 500 km en 2050**

#### Objectif en cours de réalisation

### AVIS DES HABITANTS

Nous avons compris que beaucoup de projets sont en cours de réalisation. C'est déjà du beau travail et c'est très positif. Nous souhaitons encourager à continuer les efforts qui sont faits.

Nous avons compris que l'objectif des 300 km de pistes cyclables en 2030 ne sera pas atteint. Pour autant, nous trouvons que l'objectif va dans le bon sens, et que le chiffre de 210 kms de pistes cyclables en site propre en 2030 est ambitieux.

En complément, il nous semble important de pouvoir avoir connaissance des différents projets en cours ou à venir : arriver à une sorte de contrat entre les services, les élus et les citoyens pour une connaissance fine des projets et un engagement à réaliser les projets dans les délais annoncés ou sinon d'expliquer pourquoi.

Nous souhaiterions donc avoir une liste des projets avec les échéances pour se rendre compte de ce qui est prévu et à quelle échéance, notamment pour les 3 axes prioritaires indiqués dans le Plan Vélo.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Les élus et services nous ont indiqué qu'il était parfois difficile pour l'ensemble des acteurs de s'accorder pour la création d'une future piste cyclable, notamment pour l'achat de terrains qui n'appartiennent pas aux collectivités. Lorsque les terrains appartiennent à des propriétaires privés, il nous paraît important de proposer des prix de rachat qui soient raisonnables (ces prix pourraient se situer entre ceux des Domaines et ceux du marché). Cela nous paraît important pour générer de l'adhésion au projet et faciliter les accords avec les propriétaires.

Concernant l'emplacement des pistes cyclables, nous voulons insister sur la nécessité de les prévoir en site propre, de faire des pistes séparées des routes. C'est une question de sécurité. L'observatoire de 2019 l'avait déjà dit et nous souhaitons insister sur ce point car c'est une priorité.

Nous complétons ce point en précisant qu'il nous paraît également très important que ces aménagements n'empiètent pas sur les terres agricoles. Cela doit au maximum être limité, il faut trouver d'autres solutions. C'est une priorité selon nous. Les solutions étudiées pourraient réfléchir à la réduction des chaussées par exemple.

Enfin, en terme d'équipements et de services, il nous paraît important d'appuyer à nouveau l'avis de l'observatoire 2019 au sujet de la sécurisation des pistes cyclables grâce à un meilleur éclairage des zones dangereuses (à faible visibilité pour l'automobiliste).

Nous ajoutons également 2 points qui nous semblent essentiels. Avec le développement des vélos à assistance électrique, prévoir la possibilité de recharger les vélos sur le parcours avec système de paiement (comme cela se fait pour les voitures électriques), et trouver des solutions sécurisées de stockage des vélos au niveau des pôles d'échanges multimodaux et entrées de l'agglomération. Ces vélos représentent souvent un gros investissement, il serait donc plus incitatif pour les gens de laisser leur vélo, et prendre les transports en commun, s'ils sont certains de le retrouver le soir.

## OBJECTIF N°39

### Définir le « Code de la rue » du Grand Annecy - Adapter les règles et les conditions de circulation pour faciliter le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement (ex : contresens cyclables, tourne à droite aux feux, zones 30,...)

Objectif à réexaminer

#### AVIS DES HABITANTS

L'objectif ne nous paraît pas très clair et nous nous demandons s'il a vraiment une utilité.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Plutôt que de réfléchir à un code de ce genre, nous pensons que la priorité devrait être de développer des infrastructures de qualité, bien signalées et réfléchies (consultations et évaluations des infrastructures). Ceci afin d'assurer la sécurité et la visibilité de tous les usagers, quels que soient leur mode de déplacement.

Nous pensons donc que cet objectif peut être supprimé car le respect du code de la route devrait suffire.

---

## OBJECTIF N°40

### Mettre en place un RER cadencé de Groisy à Rumilly

Objectif en panne

#### AVIS DES HABITANTS

Cet objectif correspond à un besoin qui ira croissant. Le Grand Annecy essaie de le faire avancer, mais n'a pas la main sur le dossier, les décisions relevant plus de la Région et de la SNCF. Il est donc difficile d'imaginer une réalisation rapide, qui nécessiterait de faire pression sur ces entités. Nous ne voyons pas cet objectif aboutir à court ou moyen terme, mais nous pensons qu'il faut le conserver.

---

## OBJECTIF N°41

### Groisy, Saint Martin Bellevue et Pringy : aménager les 3 gares en « pôles multimodaux »

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

La réflexion sur les pôles d'échanges multimodaux est en cours et devrait aboutir fin 2022.

L'objectif est donc en cours de réalisation, mais il se pose une question de priorisation. Il nous semble qu'il conviendrait d'abord de remettre en service la gare de Saint-Martin-Bellevue, et de compléter ses équipements (passerelle).

Puis, compte tenu de la taille des populations en jeu, et de la proximité de ces deux gares, nous pensons qu'il serait préférable de développer un pôle multimodal à Groisy plutôt qu'à Saint-Martin-Bellevue.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Pourquoi cet objectif ne porte-t-il que sur ces 3 gares ? Il nous semble qu'il devrait être élargi à d'autres lieux dans tout le territoire.

La création de pôles d'échanges multimodaux est nécessaire, mais elle ne sera pas suffisante. Il nous paraît indispensable de rechercher d'abord comment modifier les habitudes de déplacement des gens pour accompagner la réalisation de cet objectif.

## II. LE GRAND ANNECY, un territoire où chacun peut s'épanouir



## AMBITION 4

# Etre à la pointe de l'innovation

### OBJECTIF N°43

#### Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle :

- accueillir le Salon SOLUCIR en direction des entreprises des 2 Savoie
- mettre en fonction le 1<sup>er</sup> pôle d'économie circulaire de l'agglomération à Epagny-Metz-Tessy

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Pour le salon SoluCir, l'objectif est atteint, il a eu lieu au printemps 2022.

Le projet du site de la déchèterie d'Epagny se concrétise avec un démarrage des travaux prévus en 2024. Deux déchetteries de l'agglomération ont déjà mis en place le système de réemploi d'objets. D'autres récupèrent des objets de sport tels que vélos, skis, skateboards, outils de jardinage... Le broyage des végétaux à domicile rencontre un vif succès.

Par contre, les rencontres avec les associations de l'économie circulaire sont en stand by.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Dans l'objectif de l'économie circulaire, il serait opportun d'étendre le projet de recyclage à d'autres déchetteries.

Nous préconisons la mise en place de rencontres avec les associations d'usagers et leur implication dans les projets de mise en œuvre et de suivi dans l'opérationnalité.

### OBJECTIF N°48

#### Tester des navettes lacustres et des minibus pour desservir les plages en saison

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Il semblerait que l'expérience de ces mini bus s'est avérée positive pour la 1<sup>ère</sup> année.

La gratuité des mini bus appelle à un bilan pour en définir la stratégie à développer en termes de cadence, de capacité de transports, de taux de fréquentation et de modalités de transports avec poussette ou vélo. Ceci afin d'en définir une politique de développement au plus près des besoins des usagers pour 2023.

La gratuité des mini bus s'inscrit dans la politique globale du Grand Annecy de gratuité des transports en commun pour favoriser leurs usages.

A noter, une communication importante a été mise en place avec une grande diversité de supports (flyers, panneaux d'affichage et informations y compris affiches sur les bus, sites des mairies et du Grand Annecy).

#### POUR ALLER PLUS LOIN

L'Observatoire du Grand Annecy propose une pérennisation du dispositif de gratuité des mini bus. Il paraît pertinent de coupler cette mesure pour la rendre encore plus incitative pour les usagers avec celle d'un tarif préférentiel pour les parkings de voitures.

Il préconise également l'augmentation de la capacité des parkings à vélos. Il faudrait aussi prévoir des voies de bus spécifiques dédiées pour faciliter la circulation. La communication, bien diffusée, sera à reconduire. (Hôtels, logements de tourisme par exemple)

---

## OBJECTIF N°49

### Mettre en place un « city pass » pour la clientèle touristique et locale combinant l'accès aux transports doux et des offres touristiques et culturelles

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Le city pass, prestation proposée par l'office de tourisme, a été lancé. Cependant, ce dispositif est encore trop peu connu de la population locale auprès de laquelle la communication reste insuffisante. Il serait intéressant qu'une offre semblable soit proposée aux habitants du bassin annecien.

Nous préconisons l'intégration du city pass dans l'outil AGATE pour en accroître sa connaissance par les habitants du bassin Annecien.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Un couplage serait judicieux entre le city pass et l'offre de mobilité.

---

## OBJECTIF N°50

### Élaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaires

Objectif en panne

#### AVIS DES HABITANTS

L'Observatoire Citoyen n'a pas eu connaissance de la charte d'accueil touristique éco responsable. D'autres chartes existent et peuvent servir de base pour la formalisation de la charte du tourisme éco responsable telles : la charte du voyageur du lac d'Annecy produite par l'office du tourisme d'Annecy en 2021; la charte de développement durable Rhône-Alpes du bassin annecien éditée en mars 2012 par la région ; la charte de la montagne produite par la fédération française des clubs alpins et de la montagne...)

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Nous proposons la formalisation d'une charte non pas ciblée uniquement sur le tourisme d'affaires, mais pour l'ensemble des activités touristiques en intégrant les chartes énoncées ci dessus. Cette charte devra être le fruit d'un travail commun entreprises et citoyens du bassin. Une labellisation devra être mise en place avec les restaurateurs, commerçants, entreprises...

---

## OBJECTIF N°51

### Améliorer notre autonomie alimentaire en favorisant la production locale et les circuits courts de consommation

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Le Plan Alimentaire Territorial est en cours de réalisation.

L'autonomie alimentaire complète est impossible sur le Grand Annecy, mais il y a une démarche d'incitation à consommer le plus possible local.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

L'Observatoire Citoyen recommande la préservation des terres agricoles du bassin Annecien de tout bétonnage et souhaite le développement des jardins perchés sur les toits.

Des mesures incitatives auprès des commerces alimentaires du bassin Annecien sont à mettre en place pour les encourager à s'approvisionner auprès des producteurs locaux.

Cet objectif est à associer à l'objectif 73, dont la thématique traite de la préparation des grands projets d'aménagement et d'urbanisme, en concertation avec les habitants.

---

## OBJECTIF N°58

### Mettre en œuvre la « stratégie de transition numérique » et ses 100 actions définies à l'horizon 2022.

- Mise en place d'une application numérique pour smartphone de relation aux usagers
- Enquête réalisée par l'Espace Citoyen sur les attentes des jeunes pour construire le volet jeunesse de l'application numérique,
- Projet e-senior, ou le numérique au service du lien social des seniors
- "Territoire Solution" : proposer aux start up locales de coproduire des applications en fonction des priorités du projet de territoire (par exemple : capteurs dans les abris bus pour avoir accès aux portables (données de passage) ; partenariat French Tech In The Alps)

Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

L'Observatoire a considéré nécessaire de distinguer deux points : la partie communication de la stratégie numérique via AGATE et le projet « e-senior » qui pourrait, voire devrait aussi avoir pour point d'entrée AGATE.

A cette occasion, l'Observatoire remarque que l'objectif 58, qui est l'objectif « chapeau », n'a pas pu faire l'objet d'une réelle observation et s'interroge sur l'avancement des 100 actions de la stratégie numérique définie à horizon 2022.

Concernant le projet « e-senior » (58-1), il a été réalisé, mais ne semble pas en adéquation avec les besoins du territoire et des personnes cibles. L'Observatoire considère que les moyens mis en œuvre ne sont pas en concordance avec le volume des personnes âgées sur le territoire pour développer l'utilisation de l'outil « e-senior ». L'Observatoire émet donc une réserve sur la stratégie de diffusion du projet, sa communication auprès des personnes âgées et la façon dont il forme les personnes cibles.

Concernant AGATE, l'Observatoire a observé un accroissement de sa stratégie de communication pour porter à la connaissance du grand public son existence.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Concernant le projet « e-senior » (58-1), l'Observatoire demande l'intégration du logiciel destiné aux seniors dans AGATE de façon à regrouper tous les outils numériques à destination du public sur une seule et même plateforme.

Concernant la stratégie numérique globale, l'Observatoire propose que l'objectif 58 soit réexaminé.

---

## OBJECTIF N°59

### **Mettre en place le Stabbi Lab, ou la technologie au service de l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées (projet autonomie 2020, en partenariat avec l'Hôpital et le Département).**

**Objectif en cours de réalisation**

#### AVIS DES HABITANTS

Le Stabbi lab a été créé et existe à Seynod. Mais son développement dépend du dispositif mis en place pour inciter les entreprises à la créativité et à l'innovation pour favoriser le maintien à domicile. L'Observatoire n'a pas eu d'éléments concrets lui permettant d'évaluer l'attractivité du dispositif pour les entreprises, mais souhaite le voir se développer.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Cet objectif doit être rattaché à une politique plus globale autour du vieillissement de la population, et être regroupé avec les objectifs 58-1, 67 et 77.

---

## AMBITION 5

# Donner toute sa place à la jeunesse

### OBJECTIF N°62

## Construire des logements pour les jeunes (étudiants, jeunes salariés...)

### Objectif en cours de réalisation

#### AVIS DES HABITANTS

Nous avons compris qu'une résidence étudiante privée de 77 studios a ouvert ses portes en septembre 2021 dans le site de l'ensemble scolaire St. Michel, à proximité immédiate du campus de l'UCLY (Université Catholique de Lyon) ;

De plus, 3 résidences étudiantes sont en projet:

- 1 de 90 logements portée par Halpades au campus d'Annecy-le-Vieux. Le permis de construire a été délivré début 2022. Les travaux devraient commencer dans les mois à venir.
- 2 portées par le CROUS, également au campus d'Annecy-le-Vieux, pour un total de 300 logements. Les projets sont en attente de la validation du plan de financement par l'État et la Région (CPER). Les projets ont donc pris du retard par rapport au calendrier prévisionnel.

La Ville d'Annecy encourage également la création de logements étudiants en diffus. Ainsi, 15 logements étudiants seront construits par Halpades dans le nouveau quartier des Trésums à proximité de L'Ecole Supérieure d'Art (ESAAA). Le permis de construire a été accordé en 2021.

Par rapport aux hébergements chez les particuliers, nous avons compris que les propriétaires sont déjà limités dans le nombre de jours de location saisonnière de leur résidence principale (120 jours maximum). Pour les résidences secondaires, le Grand Annecy veut réguler et encadrer davantage les locations touristiques. Il réfléchit avec les communes sur le dispositif à mettre en place.

En parallèle, le Grand Annecy a lancé la plateforme « Mobibail » ([grandannecy.mobibail.fr](http://grandannecy.mobibail.fr)) pour inciter les propriétaires des meublés de tourisme à louer leur logement, pour des durées plus longues grâce au bail mobilité. Ce type de bail est destiné aux personnes en formation professionnelle, études supérieures, contrat d'apprentissage, stage ou mobilité professionnelle (y compris les intérimaires et travailleurs saisonniers) ayant besoin d'un logement pour une durée maximale de 10 mois.

Nous pensons que le Grand Annecy devrait inciter davantage les particuliers à proposer à la location un/des logements pour les étudiants, car certains propriétaires proposent des logements en AirBnb ou à d'autres publics plus lucratifs, voire n'osent pas louer par peur ou parce qu'ils n'ont pas d'aide dans les démarches.

Nous sommes surpris de la lenteur du processus de construction de ces hébergements et nous nous inquiétons du manque d'investissements dans le CPER (Contrat de Plan Etat Région).

390 logements (cf projets évoqués ci-dessus), cela nous paraît vraiment sous-dimensionné à l'échelle du campus. À l'heure actuelle, les logements étudiants sont une denrée rare, nous craignons qu'avec la future ouverture de la Maison d'Action Publique et Internationale (prévoyant l'accueil d'environ 1200 étudiants), de nombreux étudiants ne puissent pas trouver de logement.

Les étudiants qui ne sont pas boursiers ont actuellement beaucoup de mal à trouver un logement sur le campus, ce qui leur impose de trouver un logement plus cher et éloigné du campus. Construire des logements près des lieux d'enseignements permettrait de désengorger nos routes et nos transports en commun qui sont eux aussi sous-dimensionnés face au flux d'étudiants en heure de pointe.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Nous pensons qu'il faudrait :

- recenser les logements vides (avec l'aide de l'Etat) et offrir une incitation financière aux propriétaires à remettre le bien sur le marché de la vente ou de la location annuelle.
- construire de manière plus ingénieuse avec des procédés alternatifs plus rapides et/ou moins coûteux (ex : aménager des containers)
- comme certaines villes le font aujourd'hui, il serait nécessaire de faire un état des lieux des meublés touristiques pour contraindre ce marché et redonner la priorité aux habitants (ex : Lorient qui a mis en place une procédure de déclaration obligatoire du meublé de tourisme auprès de la municipalité pour avoir connaissance de ce parc locatif; ex de Bordeaux qui a mis en place une déclaration de changement d'usage avec obligation de proposer en compensation un second logement de même surface en location à l'année).
- informer davantage la population et tous les propriétaires de meublés de tourisme du dispositif Mobi Bail, de la garantie Visale (système



- de caution), de la limitation à 120 jours de location de sa résidence principale.
  - réfléchir à un avantage fiscal pour les propriétaires proposant un logement à un étudiant.
  - promouvoir le dispositif « 1 toit pour 2 générations ». Nous pensons qu'il faut encourager la cohabitation entre jeunes et personnes âgées, ce qui n'est pas assez dans les mœurs.
- 

## OBJECTIF N°63

### Mettre en place et rendre lisibles les avantages « jeunes » en termes de mobilité, culture & loisirs...

#### Objectif à réexaminer

#### AVIS DES HABITANTS

Le Grand Annecy doit intégrer la vision de la jeunesse et les demandes des jeunes dans ses politiques de logement, de transports, ...c'est très important que la question de la jeunesse soit abordée à cette échelle.

Toutefois nous avons l'impression que le Grand Annecy fait du diagnostic depuis 2019, nous constatons que la collectivité n'a pas vraiment les moyens d'agir sur ce sujet.

Nous avons compris que ce sont surtout les communes et les associations qui ont les moyens d'agir et en particulier la commune d'Annecy qui doit avoir un budget conséquent.

Nous supposons que les autres communes aident les associations, qui elles, agissent en direction de la jeunesse.

Nous pensons que le Grand Annecy ne se place pas assez en facilitateur des actions qui ne seraient pas de sa compétence directe.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

On aimerait que des actions concrètes en direction de la jeunesse soient réellement lisibles, que les initiatives soient accompagnées.

Nous souhaitons qu'un travail soit mené sur la communication, sur les réseaux sociaux comme par exemple développer un compte Instagram qui s'adresse aux jeunes et regroupe les offres culture, loisirs et mobilités.

Il faudrait aussi mettre en place et rendre lisibles les avantages « jeunes » en terme de logements.

Nous souhaitons que l'agglomération soit présente pour expliquer aux jeunes directement les avantages mobilité, logement, .... lors d'évènements organisés en direction de la jeunesse.

Il faudrait qu'au moment de l'inscription des lycéens, étudiants dans les établissements d'enseignement, les jeunes puissent recevoir immédiatement les informations utiles vers les avantages jeunes en termes de logement, transports, ....Des étudiants pourraient aussi relayer ces informations lors du 1er contact comme le fait le Bureau des Etudiants de Polytech.

---

## AMBITION 6

# Agir pour la cohésion sociale, être solidaire

### OBJECTIF N°69

**Favoriser l'insertion par l'activité économique : en lien avec le Département, encourager les formations vers les métiers en tension (gérontologie, hôtellerie, restauration...), soutenir les chantiers d'insertion...**

#### Objectif à réexaminer

### AVIS DES HABITANTS

Les chantiers d'insertion existent en petit nombre depuis la reprise par le Grand Annecy de celui existant initialement sur le Pays d'Alby. 19 salariés en bénéficient aujourd'hui, ce qui nous paraît peu.

En ce qui concerne « l'école de la deuxième chance » (pour les jeunes de 16 à 25 ans en « décrochage scolaire »), une étude a été réalisée pour mesurer l'intérêt d'ouvrir une antenne sur Annecy et Annemasse. Cette future école sous statut associatif est d'abord soumise à un accord des partenaires financiers (Région, Département, Grand Annecy, ville d'Annecy). Le tour de table a pris beaucoup de retard pour diverses raisons et n'est pas encore terminé à l'heure de la rédaction de cet avis.

Aucune visibilité n'est donnée.

Nous souhaitons que le Grand Annecy relance les financeurs car ce projet nous semble important à la suite du covid et des nombreux décrochages scolaires qui en ont découlé.

### POUR ALLER PLUS LOIN

En ce qui concerne les chantiers d'insertion, nous aimerions un état des lieux des chantiers existant déjà sur le territoire du Grand Annecy (collectivité, association, ..). Sous réserve de cet état des lieux, il nous semble qu'il serait bien d'en créer un sur le nord du Grand Annecy.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, nous proposons :

- Davantage de promotion des formations qui débouchent sur de nombreuses offres d'emploi sûrs (métiers en tension et métiers peu valorisés) : par exemple, dans le BTP, restauration, médico-social, agriculture, manutention
  - Davantage de soirées à thèmes pour présenter des « métiers en tension »
  - Que le Grand Annecy continue de soutenir les événements type forum qui font se rencontrer jeunes et employeurs et de poursuivre les « fiches de suivi » initiées lors des dernières rencontres territoriales du printemps 2022 (cf objectif 63 et 64), qui représentent un beau dispositif.
-

## OBJECTIF N°71

### Vivre ensemble dans les quartiers, villes et villages : participation des publics à la définition des politiques sociales, lieux favorisant les rencontres, médiation...

#### Objectif en panne

#### AVIS DES HABITANTS

Nous avons compris que les questions sociales, le « vivre ensemble », ne relèvent pas d'une compétence de l'agglomération mais d'un enjeu global.

Nous pensons donc que cet objectif n'a pas sa place ici, c'est plutôt une compétence au niveau des communes.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Sur la ville d'Annecy, les « conseils de quartier » sont réactivés depuis le printemps 2022, et nous souhaitons qu'ils contribuent à la réalisation de cet objectif.

L'Observatoire Citoyen demande la mise en place d'espaces, de dispositifs de concertation, comme par exemple les « conseils de quartier », dans toutes les autres communes du bassin annecien. Les élus, les maires doivent les mettre en place en s'appuyant sur les associations existantes culturelles, sociales...

---

### III. LE GRAND ANNECY, un territoire où chacun peut participer



## AMBITION 7

# Construire ensemble la citoyenneté

### OBJECTIF N°73

## Préparer les grands projets d'aménagement et d'urbanisme en concertation avec les habitants

Objectif en cours de réalisation

### AVIS DES HABITANTS

Il y a une forte volonté d'intégrer la démocratie participative dans l'élaboration des projets d'urbanisme et d'aménagement avec mise en place de méthodes de concertation (Espace citoyen, PLUi, plateforme 'Je participe', réunions quartiers...), préparation d'une plateforme de concertation accessible pour le Grand Annecy et les autres communes afin d'intégrer l'avis des habitants en amont des projets. Il faut motiver les habitants à venir aux réunions et ne pas défendre que leurs intérêts personnels.

Il y a une coordination centrale par l'agglomération et chaque commune participe en fonction de ses spécificités.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Les habitants doivent être informés de cette possibilité de concertation.

Un lien via AGATE favoriserait la communication.

Nous n'avons pas ressenti qu'il y avait une concertation avec les autres objectifs tels que le vieillissement de la population... Il faudrait prévoir une autorité qui encadre ces objectifs. Le temps de concertation doit être suffisamment long.

Pour mesurer la participation, des indicateurs doivent être mis en place : nombre de réunions lancées, nombre d'habitants présents...

---

### OBJECTIF N°77

## Engager un grand débat participatif sur le vieillissement de la population

Objectif à réexaminer

### AVIS DES HABITANTS

Au début du travail de l'observatoire, cet objectif était en panne. Mais il a été réinitialisé à l'occasion d'une réunion sur le sujet le 20 juillet 2022 entre des membres de l'Observatoire, les élus en charge du grand âge et les services du Grand Annecy référents sur le sujet. Elle a confirmé la pertinence d'un débat, dont le fond et la forme ont fait l'objet de propositions de pistes mais doivent être définis par la suite.

### POUR ALLER PLUS LOIN

L'Observatoire souligne la nécessité de prioriser le sujet du vieillissement de la population et d'élargir la réflexion aux objectifs 58-1, 59 et 67.

---

## AMBITION 8

# Développer le sentiment d'appartenance au territoire

### OBJECTIF N°82

## Accompagner l'émergence de tiers-lieux associant activités économiques, culture, apprentissage, insertion sociale et s'appuyant sur la participation collective

### Objectif à réexaminer

#### AVIS DES HABITANTS

Nous avons compris que le projet était juste à son démarrage et nous serions intéressés pour revenir dessus ultérieurement pour avoir une meilleure vision de l'avancement de la démarche.

En effet, nous savons que trois communes de l'agglomération (Alby-sur-Chéran, Fillière, Groisy) sont les lauréates du programme « Petites villes de Demain ». Un des objectifs de ce programme est de développer des tiers lieux et un des enjeux est d'accompagner les changements de comportements dans la transition écologique. Une étude a été engagée en ce sens et des consultations publiques au 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Au printemps 2022, la phase d'expérimentation menée par un bureau d'étude recherche des porteurs de projets pour ces lieux. Ils recherchent des acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), qui sont déjà connus des communes mais également des lieux potentiels tout en identifiant les besoins et attentes des habitants. Ces lieux, outre le fait d'être des lieux de vie et d'échange, peuvent être des supports pour des actions à développer par le Grand Annecy (ex : atelier inclusion numérique ; séances d'apprentissage aux vélos pour les écoliers, les séniors et autres adultes ; etc.).

Ces lieux peuvent être des lieux polyvalents répondants à plusieurs autres objectifs du projet de territoire : le n°15 (« Favoriser le développement du travail à distance, les espaces de travail partagés (co-working, tiers lieux) et leur mise en réseau, les lieux collectifs répondant aux nouvelles forme d'entreprenariat ») et le 72 (Développer les lieux intergénérationnels (ex : restaurants, habitats, tiers-lieux)).

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Faire un recensement des tiers lieux déjà existants sur toutes les communes du Grand Annecy et un bilan de leur activité (ex : L'Ecrevis) et communiquer davantage sur les tiers lieux déjà existants
- Etudier la conception de tiers lieux dans des espaces dynamiques ( ex : le campus d'Annecy le Vieux) ou dans les espaces à dynamiser localement (ex : petites communes rurales)
- Accompagner les porteurs de projets : trouver un lieu visible et accessible à tous (bourg/ cœur de ville) ; aide pour communiquer ou dans leurs démarches administratives, financières, etc.

## AMBITION 9

### Développer des partenariats pour concrétiser le projet

#### OBJECTIF N°86

**Travailler avec toutes les collectivités du bassin de vie sur des sujets tels la mobilité, l'économie, l'environnement, l'agriculture de proximité, les déchets, la filière bois...**

**Objectif en cours de réalisation**

#### AVIS DES HABITANTS

Cet objectif se rapproche étroitement de l'objectif 73.

Il existe quatre niveaux de collaboration :

- Au niveau Grand Annecy : conférence des maires,
- Au niveau bassin de vie d'Annecy pour une stratégie commune notamment au niveau de la région
- Au niveau des deux agglomérations : Grand Annecy et Grand Chambéry
- Région AURA.

Nous nous interrogeons sur le portage par toutes les communes des projets issus des concertations avec les habitants (ex : « un arbre, un habitant »). Les habitants n'ont pas toujours connaissance des projets, des dates et ne sont pas toujours motivés pour participer aux réunions.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

L'Observatoire Citoyen pense qu'il est nécessaire d'accroître la communication autour des projets communs du Grand Annecy par affichage sur les panneaux numériques, panneaux d'affichage papier dans les communes, sites numériques, réseaux sociaux, AGATE...

Il est important de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'habitants des communes aient connaissance de ces projets et inciter par les sites, lors des réunions publiques...à participer aux consultations faites auprès du public.

L'Observatoire souhaite par ailleurs que soit mise en place une démarche de suivi, de bilan de ces concertations.

#### OBJECTIF N°90

**Travailler avec d'autres territoires européens sur des projets liés aux intérêts de l'Agglomération**

**Objectif à réexaminer**

#### AVIS DES HABITANTS

L'objectif n'est pas prioritaire pour l'instant car il n'existe pas de service dédié au Grand Annecy. Le service prospective a récupéré cet objectif, mais personne n'y est dédié. Une réorganisation est envisagée pour pouvoir mieux répondre aux appels à projets européens.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Le bon niveau de portage de ces projets européens ne serait-il pas autre (départemental, régional, interdépartemental), voire arcalpin ou au niveau du bassin de vie (comme avec le projet Annecy Mountains qui permet de faire connaître les sites montagneux savoyards et de valoriser leurs activités) ?

Il serait pertinent de réévaluer l'avancée de cet objectif à la fin de l'année pour vérifier qu'une réorganisation a été faite.

*Observatoire Citoyen*  
d'Imagine le Grand Annecy



imagine  
LE GRAND  
ANNECY

Grand  
Anecy  
AGGLOMÉRATION